

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 21.06.2021

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 31.05.2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 31.05.2021 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	8.887,74 €	8.887,74 €
Recettes extraordinaires	22.954,19 €	22.954,19 €
Total des recettes	31.841,93 €	31.841,93 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.721,08 €	2.705,69 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.361,11 €	3.361,11 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	5.082,19 €	6.066,80 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 26.759,74 €	+ 25.775,13 €

3. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	31.650,50 €	31.650,50 €
Recettes extraordinaires	84.108,04 €	84.108,04 €
Total des recettes	115.758,54 €	115.758,54 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.833,78 €	3.833,78 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	18.533,29 €	18.533,29 €
Dépenses extraordinaires	61.046,07 €	61.046,07 €
Total des dépenses	83.413,14 €	83.413,14 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 32.345,40 €	+ 32.345,40 €

4. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	4.925,94 €	4.925,94 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	4.161,29 €
Total des recettes	4.925,94 €	9.087,23 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.625,05 €	1.625,05 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	2.191,71 €	2.191,71 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	3.816,76 €	3.816,76 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 1.109,18 €	+ 5.270,47 €

5. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	8.882,50 €	8.882,50 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	8.882,50 €	8.882,50 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.422,78 €	3.422,78 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.642,51 €	3.642,51 €
Dépenses extraordinaires	3.611,29 €	3.611,29 €
Total des dépenses	10.676,58 €	10.676,58 €
Balance générale recettes-dépenses	- 1.794,08€	- 1.794,08€

6. Église Protestante de Comines-Warneton. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de l'Église Protestante de Comines-Warneton pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	11.883,68 €	11.883,68 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	6.457,60 €	6.457,60 €
Total des recettes	18.341,28 €	18.341,28 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.523,11 €	3.909,41 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	6.640,26 €	6.245,26 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	11.163,37 €	10.154,67 €
Balance générale recettes-dépenses	7.177,91 €	8.186,61 €

7. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Rapport d'activités 2020. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités 2020 de la Régie Foncière.

8. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes annuels 2020 de la Régie Foncière et ses annexes, à savoir le rapport d'activités 2020, les bilan et comptes 2020 et les rapports du collège des commissaires.

Ces documents ont été visés favorablement par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 08.06.2021 (objet unique).

Madame la Présidente invite Monsieur Ludovic CLAREBOUT, expert-comptable, et le représentant de la S.P.R.L. AUDICIA à développer et à commenter brièvement ces documents comptables.

9. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2020. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 59 bis des statuts de la Régie Communale Autonome, de donner décharge :

- aux membres du Conseil d'Administration ;
- aux membres du Comité de Direction ;
- aux membres du Collège des Commissaires.

Cet objet a été visé favorablement par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 08.06.2021 (objet unique).

10.C.P.A.S.. Comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2020. Bilan au 31.12.2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2020 - bilan au 31.12.2020.

Le compte budgétaire ordinaire 2020 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 1.078.959,04 €uros et un résultat comptable positif de 1.203.671,50 €uros.

Le compte budgétaire extraordinaire 2020 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 0,00 €uros et un résultat comptable positif de 1.435.541,63 €uros.

Le compte de résultat 2019 se clôture avec un boni d'exploitation de 1.351.537,09 €uros, et un boni exceptionnel de 893.898,43 €uros.

Le bilan au 31.12.2020 se présente comme suit :

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	0,00 €	Capital	3.290.129,80 €
Immobilisations corporelles	30.788.223,22 €	Résultats capitalisés	8.657.975,70 €
Promesses de subsides à recevoir	2.788.263,31 €	Résultats reportés	4.319.724,05 €
		- Dont exercice en cours :	762.996,85 €
Immobilisations financières	35.713,05 €	Réserves	3.180.250,78 €

Créances à 1 an au plus	2.205.396,02 €	Subsides d'investissement, dons et legs obtenus	6.476.707,60 €
Comptes financiers : - Placement de trésorerie : - Valeurs disponibles :	4.197.489,84 € 2.915,588,17 € 1.281.901,67 €	Dettes à plus d'un an	12.118.609,00 €
		Dettes à un an au plus	2.028.612,30 €
Compte de régularisation et d'attente	80.655,07 €	Compte de régularisation et d'attente	23.731,28 €
Total	40.095.740,51 €	Total	40.095.740,51 €

Le compte de résultat au 31.12.2020 se présente comme suit :

Charges		Produits	
Charges courantes	13.916.839,85 €	Produits courants	15.231.551,73 €
Charges non décaissées	624.452,54 €	Produits non décaissés	1.164.238,96 €
Charges exceptionnelles	11.406,53 €	Produits exceptionnels	31.137,10 €
Dotations aux réserves	1.317.496,39 €	Prélèvement sur les réserves	206.264,37 €
Affectation des bonis	1.854.498,30 €	Affectation des malis	1.091.501,45 €
Total	17.724.693,61	Total	17.724.693,61 €

Ces pièces comptables ont été visées favorablement lors de la dernière réunion de concertation Ville-C.P.A.S..

11. Procédure de renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution (G.R.D.) d'électricité et de gaz. Avis de Monsieur Philippe HENRY, Ministre Wallon en charge de l'Énergie, publié au Moniteur Belge du 16.02.2021. Lancement d'un appel public à candidatures. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la procédure de renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution (G.R.D.) d'électricité et de gaz :

- de lancer un appel public à candidatures ;
- de fixer les critères suivants :

outre les Obligations de Service Public (O.S.P.) propres aux G.R.D. et sans préjudice d'autres dispositions légales, décrétales et réglementaires, les critères suivants doivent figurer dans l'offre remise par le G.R.D. :

1.ASPETS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	/40
un tarif préférentiel au niveau de l'éclairage public est-il proposé et si, oui, à quel en est le montant et quelles sont les projections sur les 5 et 10 prochaines années ?	/8
engagement de maintien d'un tarif équivalent à celui d'application à ce jour ; à défaut : projection des tarifs sur 10 ans	/7
quelle politique est menée en matière de dividendes et en matière de distribution de ceux-ci aux communes détenant des parts ? (engagement du candidat G.R.D. à ce que ces dividendes puissent être versées à une intercommunale pure de financement ?) ?	/7

présentation d'un plan chiffré (types de financement envisagé : fonds propres, emprunts, augmentation de capital, ... ?) relatif à la politique future d'investissement dans les réseaux tant pour les particuliers que les entreprises, en ce inclus la méthode et la durée des amortissements des actifs ? quels types de charges seraient concernés ?	/6
que représentent les frais d'exploitation réels pour les années 2019 et 2020 (OPEX) hors obligations de service public (O.S.P.) ? selon quelle méthode sont-ils calculés ?	/5
le financement des investissements relatif au renouvellement des équipements existants et aux extensions entraînera-t-il une augmentation du capital à charge de la Ville (ou d'une intercommunale de financement qui agirait pour au nom et pour compte de la Ville) ? et si oui, à combien s'élèvera-t-elle et comment sera-t-elle calculée ?	/5
comment seraient réglés les soldes régulateurs ? quel sort sera réservé aux dettes ? comment cela sera-t-il financé en cas de changement de G.R.D. ?	/1
quel est le montant du forfait fixé par le G.R.D. pour le tarif prosumer à l'heure actuelle et celui projeté à partir de 2024 ? quel sera l'impact sur les autres utilisateurs du réseau à court, moyen et long termes ?	/1
ASPECTS RELATIFS AUX SERVICES	
	/35
possibilité de partenariat particulier G.R.D.-Ville (critères, ...) au niveau des ouvertures et de fermetures des voiries publiques (achat du matériel par la commune et intervention contre remboursement des frais, sous forme de forfait, par le G.R.D.) ?	/7
méthodologie et délais (planification, ...) pour l'équipement des zonings industriels	/7
outre la digitalisation des services, l'ouverture d'une antenne locale et/ou une permanence physique est-elle envisagée et si, oui, comment et dans quels délais ? à défaut : la mise en place d'un accord de collaboration avec un partenaire (public ou privé) est-elle envisagée ?	/5
selon quelle méthode et quel calendrier, le G.R.D. envisage-t-il, d'une part, le renouvellement des équipements existants (câbles, canalisations, compteurs, ...) et, d'autre part, les extensions ?	/5
quels plans d'adaptation proposez-vous pour la période 2024-2029 tant pour les particuliers que pour les entreprises ?	/3
établissement d'un diagnostic technique : à quelle fréquence et selon quelle méthodologie ?	/3
présence d'une plateforme internet intuitive et d'un numéro de téléphone service pour les signalements de points lumineux défectueux ;	/3
quelle est la politique prévue concernant l'installation ou le remplacement des bornes de rechargement de compteurs installées dans les espaces publics (commune et C.P.A.S.) ?	/2

TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	/15
possibilité d'extinction de l'éclairage public aux périodes nocturnes	/4
possibilité d'installer des technologies d'éclairage intelligent fiable - inventaire de projets déjà réalisés	/4
dans quel délai le G.R.D. propose-t-il l'achèvement de la modernisation de notre éclairage public par des leds ?	/3
la commune souhaitant développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture traditionnelle individuelle, dans quels délais et à quel prix peuvent être réalisés l'installation et le raccordement de bornes pour la recharge de batteries de vélos électriques sur les 7 places principales de l'entité ?	/2
quelle est la politique projetée du G.R.D. sur l'entité en matière d'équipement en bornes électriques de recharges pour les batteries de voitures ?	/2
TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE	
	/10
mise en place d'une cellule de suivi avec l'autorité locale et réunion semestrielle	/4
participation, à titre d'observateur, voire d'administrateur, aux Conseils d'Administration	/4
communication systématique des procès-verbaux approuvés des Bureaux Exécutifs, Conseils d'Administration et Assemblées Générales (avec les pièces jointes)	/1
transmission d'un organigramme mis à jour présentant l'organisation de la société et ses éventuelles filiales ;	/1
TOTAL	/100

- de charger le Collège des Bourgmestres et Échevins de l'exécution de la présente décision.

12. Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2019-2021. Dossier 12 (travaux conjoints égouttage-voirie Rue du Cimetière à 7783 Le Bizet). Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché dans le cadre du marché public de travaux relatif aux travaux conjoints égouttage-voirie Rue du Cimetière à 7783 Le Bizet ;
- de retenir la procédure ouverte comme mode de passation de marché ;
- de fixer les critères de sélection tels que proposés par la Direction Générale.

13. Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2019-2021. Dossier 13 (réfection de la rue du Corbeau à 7781 Comines-Warneton). Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des

charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché dans le cadre du marché public de travaux relatif à la réfection de la rue du Corbeau à 7781 Comines-Warneton) ;
- de retenir la procédure ouverte comme mode de passation de marché ;
- de fixer les critères de sélection tels que proposés par la Direction Générale.

14. Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2019-2021. Dossier 14 : Démolition et construction d'une salle polyvalente sur le site de l'ancien arsenal à 7784 Warneton. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché dans le cadre du marché public de travaux relatif à la réfection de la rue du Corbeau à 7781 Comines-Warneton) ;
- de retenir la procédure ouverte comme mode de passation de marché ;
- de fixer les critères de sélection tels que proposés par la Direction Générale.

15. Finances communales. Réalisation d'un circuit pédagogique relatif à la biodiversité dans le cadre du projet Interreg V « VALYS ». Mandat 164. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C.). Ratification de la décision du Collège Échevinal du 31.05.2021 (11^{ème} objet). Décision.

Il est proposé au Conseil de ratifier, dans le cadre de l'application de l'article 60 du R.G.C.C., la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 31.05.2021 (11^{ème} objet) relative à l'approbation du mandat n°164 de 2021 dans le cadre de la réalisation d'un circuit pédagogique relatif à la biodiversité dans le cadre du projet Interreg V « VALYS ».

16. Acquisition d'un bus. Marché public de fournitures. Projet, cahier spécial des charges et devis estimatif. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges et devis estimatif dans le cadre du marché public de fournitures relatif à l'acquisition d'un bus ;
- de fixer la procédure négociée sans publication préalable telle que prévue à l'article 42 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (marché inférieur à 214.000€ H.T.V.A.) comme mode de passation de marché ;
- de ne pas formaliser la procédure de sélection qualitative.

17. Donation d'une œuvre d'art. Acceptation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter la donation d'une œuvre d'art aux conditions suivantes : enlèvement et transport de l'œuvre de la propriété du donateur par les soins du service technique et incorporation de celle-ci dans le sol du cimetière de Comines ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de cette décision.

18.A.S.B.L. Comines Contact Culture. Remplacement de deux représentants aux assemblées générales et administrateurs démissionnaires. Décision.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la démission de Messieurs Frédéric HALLEZ (ACTION) et Alain MISPELAER (ENSEMBLE), représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Comines Contact Culture et de procéder à leur remplacement.

19.Personnel communal. Mise à disposition d'un étudiant sous contrat durant le mois de juillet. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales (A.G.I.S.C.). Ajout. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales (A.G.I.S.C.) et à titre gratuit un étudiant nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 05.07 au 09.07 et du 12.07 au 16.07.2021 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet (ajout) ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

20.Personnel communal. Mise à disposition de deux étudiants sous contrat durant les mois de juillet et août. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Office du Tourisme. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Office du Tourisme et à titre gratuit deux étudiants nécessaires à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 19.07.2021 jusqu'au 22.08.2021 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.